

## PROGRAMME DE LA JOURNÉE

---

DÈS 7H30 Accueil petit-déjeuner

DÈS 8H30 Programme d'animations pour les accompagnants

09H00 Assemblée générale des délégués

DÈS 11H00 Apéritif, animations

12H30 Repas

16H00-02h00 Fête au village

# BIENVENUE À BAVOIS

9 juin 2018



pages	<b>4</b>	MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE
	<b>6</b>	MESSAGE DE BIENVENUE
	<b>7</b>	ORDRE DU JOUR
	<b>8</b>	PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017
	<b>13</b>	RAPPORT ANNUEL 2017-2018
	<b>22</b>	COMPTES 2017 ET BUDGET 2019
	<b>23</b>	SITUATION FINANCIÈRE
	<b>24</b>	BILAN 2017
	<b>27</b>	RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DE COMPTES
	<b>28</b>	VÉRIFICATEURS DES COMPTES 2018
	<b>29</b>	ORGANES ET GROUPES UCV
	<b>34</b>	SECRETARIAT GENERAL

Mesdames et Messieurs,

Les années se suivent et se ressemblent ... ou pas ! En effet, si en apparence l'année écoulée depuis notre dernière assemblée générale rappelle les précédentes, si les dossiers que nous traitons pour défendre les communes vaudoises semblent être toujours les mêmes, elle a néanmoins été marquée par quelques avancées et des décisions importantes prises par le comité.

Le Conseil d'Etat nous a donné l'espoir d'ouvrir de nouvelles opportunités, notamment dans nos négociations au long cours sur les équipements scolaires. Malheureusement, de nouveaux nuages s'accroissent au-dessus de ce thème qui semble voué à un échec récurrent. De même, les discussions que nous avons souhaité avoir sur les conditions de la mise en vigueur anticipée de la RIE III ont connu une fin de non-recevoir. Ce point est particulièrement délicat, car il signifie pour toutes les communes des pertes financières importantes, ce qui impliquera soit des réductions de prestations, soit des augmentations d'impôts.

S'agissant de l'aménagement du territoire, l'ouverture au dialogue doit être saluée. Pourtant, le résultat des discussions reste mitigé. Nous avons certes eu la possibilité de négocier le bilan des réserves, quelques éléments liés à la LATC et la gestion des zones industrielles et d'activités (ZIZA). Nos propositions n'en ont pas pour autant été prises en compte.

Le prochain aboutissement des travaux de l'EIAP pour l'établissement des normes parascolaires est favorable à la fois aux familles et aux communes de ce canton.

La difficulté de traiter des thématiques financières profondément imbriquées les unes aux autres, péréquation, RIE III, MCH2, financement de la police, facture sociale, soins à domicile, a amené le comité à une réflexion globale (Stratégie 21) qui sera soumise, sur la base d'une feuille de route déjà validée, à toutes les communes et au Conseil d'Etat.

Cette assemblée 2018 revêt un caractère particulier, car elle sera la dernière à laquelle notre Secrétaire Générale participera en fonction. En effet, Brigitte Dind a demandé à pouvoir bénéficier d'une retraite anticipée dès la fin 2018. Elle aura travaillé pendant 14 années pour l'UCV, dont 8 en tant que Secrétaire Générale. Brillante juriste, elle a mis tout son cœur, ses compétences et ses convictions au service des communes de notre canton. Elle a su faire évoluer notre Union vers une organisation efficace et reconnue, tout en offrant de nouvelles prestations comme par exemple des conseils et

des formations en finances et gestion communales qui rencontrent un franc succès. Nous lui adressons toute notre reconnaissance et nos chaleureux remerciements.

Je remercie également tout notre secrétariat général, les membres du comité et de nos organes et groupes pour leur travail engagé et efficace en faveur des communes vaudoises. Cette année, mes remerciements vont particulièrement à la commune de Bavois pour l'organisation de la Journée des Communes Vaudoises et son magnifique accueil !



Claudine Wyssa  
Présidente de l'Union des Communes Vaudoises

Mesdames et Messieurs les élus communaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités et instances cantonales,

Dix ans après la Cantonale FVJC 08, la municipalité, à la recherche d'une manifestation d'envergure, s'est lancé le défi d'accueillir la Journée des Communes Vaudoises 2018.

Nous remercions d'ailleurs l'UCV de nous avoir accordé sa confiance pour l'organisation de cette manifestation.

Notre commune, située dans le Jura-Nord vaudois, bénéficie d'un accès aisé par l'autoroute avec des sorties à 2 km. Cependant, comme nous avons également une gare CFF située à 200 m de la place de fête, nous vous encourageons à faire usage de la carte Mobilis fournie avec ce livret de fête.

De nombreuses visites vous sont proposées, afin de découvrir notre région ainsi que nos entreprises locales.

Le comité d'organisation, secondé par les sociétés villageoises, n'a pas ménagé ses efforts pour vous préparer un site de fête convivial, agrémenté d'animations du matin jusqu'au soir.

Nos dix sociétés vous ont préparé des lieux de rencontres sympathiques, restaurants, bars et caveaux dans lesquels vous aurez tout le loisir de vous sustenter dès 17h et jusqu'au bout de la nuit. Nous avons tout mis en œuvre afin que vous n'ayez plus envie de partir !

Nous profitons également pour remercier le comité d'organisation, les bénévoles et les divers services publics qui œuvrent à l'organisation de cette journée.

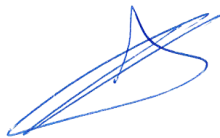
Nous remercions particulièrement tous nos sponsors et partenaires pour leur soutien et leur présence, sans qui cette fête n'aurait pas lieu.

En conclusion, nous sommes persuadés que cette journée du 9 juin saura allier les parties protocolaires et festives conformément à vos attentes.

Nous vous souhaitons une belle fête dans la commune la plus au sud du nord, qui, nous l'espérons, restera gravée dans vos mémoires.



Thierry Salzmann  
Syndic de Bavois



Olivier Agassis  
Président du comité d'organisation

## ORDRE DU JOUR

---

### I Opérations statutaires

- 1 Ouverture de l'assemblée par Mme Claudine Wyssa, Présidente
- 2 Message de bienvenue de M. Thierry Salzmann, Syndic de Bavois
- 3 Approbation de l'ordre du jour
- 4 Désignation des 10 scrutateurs (1 par district)
- 5 Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017 à Chamblon
- 6 Rapport annuel
- 7 Comptes et gestion 2017 :
  - présentation
  - rapport des vérificateurs
  - discussion et vote
- 8 Désignation des vérificateurs pour les comptes 2018
- 9 Budget 2019 :
  - présentation
  - discussion et vote
- 10 Présentation de la commune organisatrice 2019 (Cossonay)
- 11 Désignation de la commune hôte 2020 (Payerne)
- 12 Divers et propositions individuelles

---

### II Allocution de Mme Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat

---

### III Exposé de M. François Margot, Abbé-Président de la Confrérie des Vignerons

---

## 108<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE SAMEDI 10 JUIN 2017 À 09H00 À CHAMBLON

### PROCÈS - VERBAL

---

Présidence	Mme Claudine WYSSA, Présidente
Membres du comité	MM. Dominique DAFFLON et Grégoire JUNOD, Vice-présidents
	Mmes Christine CHEVALLEY et Christelle LUISIER-BRODARD
	MM. Jean-Daniel CARRARD, Julien CUÉREL, Vincent JAQUES, Maurice MISCHLER, Gustave MUHEIM, François ROCH et Jean-Marc UDRIOT
Excusé	M. Laurent WEHRLI
Secrétaire générale	Mme Brigitte DIND
PV	Mme Isabelle GATTLEN, juriste

---

Nombre de communes présentes :	239, représentant 681'345 habitants
Nombre de délégués présents :	315, totalisant 1'092 suffrages

---

### ORDRE DU JOUR

- I Opérations statutaires
- II Allocation de M. Pierre-Yves Maillard, Président du Conseil d'Etat
- III Exposé de M. Guy Parmelin, Conseiller Fédéral, chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)



## I. OPERATIONS STATUTAIRES

### 1. Ouverture de l'assemblée par

#### Mme Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV

Mme Wyssa salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les représentants des autorités communales et cantonales, ainsi qu'aux invités. Elle remercie les communes de Chamblon et Treycovagnes qui ont organisé ensemble la 108<sup>ème</sup> assemblée générale de l'UCV, et toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de cette journée.

---

### 2. Message de bienvenue par

#### M. Stéphane Baudat, Syndic de Treycovagnes

M. Baudat souhaite la bienvenue à tous les participants au nom des deux communes organisatrices, Chamblon et Treycovagnes. Il évoque la découverte, il y a des années, d'infimes traces de pétrole sur le territoire de sa commune et imagine ce qu'elle serait devenue, ainsi que ce que seraient ses rapports avec le grand argentier du canton, si un gisement pétrolier avait été découvert à « Treykoweit » ...

---

### 3. Approbation de l'ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, celui-ci est approuvé.

---

### 4. Désignation des 10 scrutateurs (1 par district)

10 scrutateurs, représentant chacun leur district, sont désignés.

Aigle : Mme Isabelle RIME,  
Municipale à Aigle

Broye-Vully : M. Blaise CLERC,  
Syndic de Vully-les-Lacs

Gros-de-Vaud : Jean-Paul NICOULIN,  
Syndic d'Echallens

Jura-Nord Vaudois :  
M. Raphaël DARBELLAY,  
Syndic de Ballaigues

Lausanne : M. Daniel CROT,  
Syndic de Romanel-sur-Lausanne

Lavaux-Oron :  
Mme Chantal WEIDMANN YENNY,  
Syndique de Savigny

Morges : Mme Fabienne CODEREY,  
Syndique de Berolle

Nyon : Mme Monique BERSIER,  
Syndique de Vinzel

Ouest lausannois :  
M. Jean-Pierre ROCHAT,  
Syndic de Chavannes-près-Renens

Riviera-Pays d'Enhaut :  
M. Jean-Pierre NEFF,  
Syndic de Rossinière

---

## **5. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2016 à Lonay**

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité moins une abstention.

---

## **6. Rapport annuel**

Mme Wyssa indique que le rapport annuel se trouve aux pages 15 à 24 de la brochure de l'assemblée.

Après avoir posé la question de savoir si les élus d'aujourd'hui seraient remplacés demain par des logiciels intelligents, Mme Wyssa rappelle l'engagement de l'UCV en faveur du respect de la diversité des communes et de l'autonomie communale. Puis, elle passe en revue l'actualité de l'association, riche comme toujours : après la révision des statuts, entérinée par l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai, l'UCV a lancé une application mobile pour fluidifier la communication avec ses membres et renforcera son appui à la gestion communale en proposant dès l'automne 2017 un module de formation en matière d'aménagement du territoire.

Au plan politique, l'actualité se concentre actuellement sur la péréquation intercommunale. En vue de sa révision, l'UCV a proposé au Conseil d'Etat une feuille de route planifiant huit étapes entre avril 2017 et juillet 2021. Elle a également fait une proposition concrète à la COPAR pour gérer les cas particuliers où le système actuel rencontre ses

limites, à savoir ceux où la participation péréquative d'une commune est plus élevée que ce que lui rapporte un contribuable particulièrement fortuné.

Les autres dossiers en cours concernent la mise en œuvre de MCH2, la mise sur pied de l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP) suite à la nomination des délégués par l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai, la définition des équipements et du matériel scolaire à charge des communes via une convention-cadre à conclure avec l'Etat, l'aménagement du territoire (en particulier la problématique des zones d'activités, soumises à l'obligation fédérale d'un système de gestion global dont les contours doivent être définis en tenant compte au maximum des besoins des collectivités locales) et enfin, la sécurité, dossier dans lequel de nouvelles négociations sont envisagées prochainement, compte tenu de l'explosion des coûts.

Dans tous ces dossiers, l'UCV s'est attachée à défendre les intérêts de toutes les communes vaudoises et à sauvegarder leur autonomie.

---

## **7. Comptes et gestion 2016**

Présentation : Mme Wyssa renvoie à la page 26 de la brochure pour les comptes.

Observations :

- Le déficit annuel, qui s'élève à CHF 54'847, est moins élevé que

prévu. Il a été couvert grâce aux réserves.

- Le poste « informatique » recouvre les frais liés à la refonte et la maintenance du site Internet de l'UCV. CHF 28'300 de frais de refonte ont été prélevés sur le fonds de réserve constitué à cette fin.
- Les formations, prestations payantes dispensées par l'UCV, ont permis d'engranger un résultat positif de près de CHF 29'000.
- Les frais d'experts ont nettement diminué grâce aux compétences engagées à l'interne.

Rapport des vérificateurs : M. Eric Binggeli, Syndic de Curtilles, donne lecture du rapport des vérificateurs qui figure en page 28 de la brochure. Les vérificateurs proposent d'approuver les comptes et d'en donner décharge au Comité.

Discussion et vote : la discussion n'est pas demandée. Les comptes sont approuvés à l'unanimité, moins une abstention.

---

## **8. Désignation des vérificateurs pour les comptes 2017**

Commune de liaison : Denges  
Communes vérificatrices : Dizy, Dompierre et Donneloye

La discussion n'est pas demandée et les vérificateurs sont élus à l'unanimité.

---

## **9. Budget 2018**

Présentation : le budget 2018 figure en page 27 de la brochure.

Le budget a été calculé en tenant compte du relèvement des cotisations décidé par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2016. Grâce à ce relèvement, les comptes 2018 devraient se solder par un bénéfice d'environ CHF 87'000.

Discussion et vote : la discussion n'est pas demandée. Le budget est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

---

## **10. Présentation de la commune organisatrice de la prochaine assemblée générale du 9 juin 2018, Bavois**

M. Thierry Salzmann, Syndic de Bavois, présente sa commune et évoque la propension de ses quelque 950 habitants, soutenus par les nombreuses sociétés locales, à organiser régulièrement de grandes manifestations, telle que la fête cantonale de la Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes en 2008. La Journée des Communes Vaudoises, en 2018, s'inscrit dans la droite ligne de cette longue tradition.

Un film présente la commune de Bavois et annonce la couleur des activités à découvrir.

---

## **11. Désignation de la commune hôte 2019, Cossonay**

M. Georges Rime, Syndic de Cossonay, vient présenter sa commune, accompagné des représentants de Dizy, Gollion, Senarclens et la Chaux. En effet, ces cinq communes, telles les quatre doigts et le pouce, ont décidé d'unir leurs forces pour organiser ensemble la Journée des Communes Vaudoises en 2019. Rendez-vous est donné aux participants le 15 juin 2019 à Cossonay(-Ville !). Celle-ci est élue par acclamation.

Pour les années suivantes, l'UCV a déjà reçu plusieurs candidatures, qui devront être confirmées et votées lors des prochaines assemblées générales.

## **II. ALLOCUTION DE M. PIERRE-YVES MAILLARD, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT**

---

M. Maillard salue l'engagement des communes organisatrices et de la société civile, via les nombreux bénévoles, en faveur de la Journée des Communes Vaudoises. Il se réjouit de cette vitalité des communes, illustrée par l'enthousiasme qui se manifeste pour organiser les prochaines éditions de cet événement.

En jetant un regard en arrière, M. Maillard constate qu'en quinze ans, notre canton a accueilli un nombre de nouveaux habitants équivalant à la population lausannoise. Cette situation a provoqué

une augmentation des charges, sans toutefois renverser les grands équilibres financiers. Les différentes négociations menées avec les communes à la fin de la dernière législature ont permis d'atténuer la croissance des charges communales. L'atmosphère est donc maintenant à la sérénité et à l'apaisement et ce, grâce au travail de chacun.

## **III. EXPOSE DE M. GUY PARMELIN, CONSEILLER FEDERAL, CHEF DU DEPARTEMENT FEDERAL DE LA DEFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS (DDPS)**

---

Après avoir rappelé l'attachement de la Confédération au fédéralisme, M. Parmelin souligne que l'harmonie de cette Journée des Communes Vaudoises ne doit pas faire oublier la restructuration en cours du groupe ferroviaire étranger installé dans notre canton. Là aussi, il sera nécessaire de rester unis. Il remercie les élus, dont l'engagement est beaucoup plus astreignant à l'heure actuelle, notamment du fait de la méfiance grandissante des citoyens à l'égard des édiles. Il parcourt ensuite les défis auxquels l'armée doit faire face actuellement, entre contraintes budgétaires et nouveaux dangers pour notre sécurité (guerre numérique, terrorisme ...). Enfin, il conclut en rappelant que dans l'inévitable arbitrage entre la sécurité et la liberté, la première permet de protéger la deuxième.

## RAPPORT ANNUEL 2017-2018

---

Ce rapport couvre la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

---

### Principaux thèmes d'actualité

Comité exécutif, Conseil, Groupe des Villes et Groupe Bourgs et Villages se sont particulièrement investis dans les dossiers d'actualité énumérés ci-dessous. Les délégués UCV ont également travaillé sur ces thèmes, ainsi que d'autres sujets, dans le cadre de diverses commissions et groupes de travail.

---

### RIE III

Après un refus populaire au niveau fédéral en 2017, le Conseil d'Etat anticipe la réforme sur le plan vaudois. Cette démarche devrait coûter CHF 50 mios supplémentaires par an aux communes vaudoises en attendant la mise en œuvre du nouveau Projet fiscal 17 (PF17).

L'UCV est convaincue de la nécessité d'une réforme fiscale suisse sur les personnes morales pour répondre aux exigences européennes en la matière, ainsi que de l'ensemble des mesures prises pour favoriser l'économie et soutenir le pouvoir d'achat des ménages. Avec le paquet négocié en 2015 et 2016 (RIE III et péréquations financières), les communes devaient voir leurs recettes fiscales diminuer de CHF 82.4 mios en 2019. Avec la mise en œuvre anticipée

décidée par le Conseil d'Etat, la baisse est estimée à CHF 132.5 mios. Ceci signifie qu'aucune compensation de la Confédération (CHF 34 mios), ni augmentation des recettes fiscales liées à la suppression des statuts fiscaux spéciaux (CHF 16 mios) n'arriveront dans les caisses des communes. Il faudra attendre la nouvelle mouture PF17, probablement en 2020. L'UCV a demandé à plusieurs reprises au Conseil d'Etat de compenser ces nouvelles pertes, mais ce dernier refuse d'entrer en matière.

---

### Péréquation

En avril 2017, l'UCV a produit un rapport sur l'analyse du système péréquatif vaudois (disponible sur notre site Internet), ainsi qu'une feuille de route sur la révision de la péréquation financière intercommunale. Cette dernière, également disponible sur notre site Internet, propose les étapes et échéances pour une révision complète du système.

En septembre 2017, la solution proposée par l'UCV pour résoudre les cas de rigueur péréquatifs est reprise par le Conseil d'Etat. La péréquation est modifiée : le plafond de l'effort est diminué à 45 points d'impôt. Pour en savoir plus, consultez « La péréquation en questions », régulièrement mise à jour.

---

## MCH2

Le groupe de travail MCH2, ainsi que la plateforme restreinte composée de délégués du Conseil d'Etat, de l'AdCV et de l'UCV, se sont réunis à plusieurs reprises afin d'élaborer un nouveau modèle de compte pour les communes vaudoises et évaluer les différentes options liées aux recommandations proposées dans le MCH2. Les travaux sont toujours en cours.

---

## Aménagement du territoire

Les principales thématiques au sujet desquelles notre association est intervenue sont les suivantes :

### I. Bilan des réserves – nouveau calcul

En octobre 2017, l'UCV a demandé à la Cheffe du DTE les raisons du changement de méthode de calcul. La réponse reçue en décembre dernier fait valoir en substance que les bilans 2014-15 issus de la MADR se fondent sur les règles de dimensionnement de la zone à bâtir contenues dans le PDCn 2008 et ne sont donc plus valables aujourd'hui. Pour satisfaire à l'article 15 LAT, le taux de saturation, qui exprime le degré d'utilisation des droits à bâtir, est désormais fixé à 100 % et non plus à 80 %, ce qui explique, selon le département, l'augmentation notable des droits à bâtir disponibles.

En janvier 2018, le Comité a répondu que ce motif ne suffit pas à démontrer l'entier du différentiel entre les deux modes de

calcul. Nous rappelons ici que l'année de référence fixée à 2015 dans le PDCn4, pour laquelle l'UCV s'était engagée, devait compenser, au moins en partie, les effets de la suppression du taux de saturation.

En février 2018, nous avons reçu des explications complémentaires sur cette nouvelle méthodologie. Selon le Département, l'abandon du seuil de 64 habitants et emplois par hectare au-delà duquel le potentiel de densification n'est pas compté, combiné à la suppression du taux de saturation, justifie le différentiel. L'UCV reste dubitative quant à ces arguments techniques.

### II. Zones industrielles et d'activités (ZIZA)

Le groupe Bourgs et Villages, soutenu par les autres instances de l'UCV, s'est adressé aux Chefs du DTE et du DEIS, afin de faire entendre la voix des communes dans le dossier ZIZA. Un atelier technique a tout d'abord été mis en place dans le courant de l'été 2017, réunissant les représentants du SPECO, du SdT et de l'UCV. L'AdCV a été associée à cette démarche. Les représentants des communes se sont engagés en faveur d'une solution qui concilie exigences fédérales (en particulier l'art. 30a OAT, pour une utilisation mesurée du sol), besoins de l'économie et équilibres régionaux.

Vu les enjeux économiques et financiers pour les communes, l'UCV a demandé et obtenu des entretiens sur le plan politique.

Entre janvier et début mars 2018, les discussions ont porté sur trois versions successives d'un projet de directive émanant des départements concernés. L'approche de l'Etat – insuffisamment dynamique et trop schématique – va à notre sens au-delà des exigences fédérales, au risque de paupériser certaines régions, et par voie de conséquence tout le canton. Avant le processus de consultation auprès des communes prévu par l'Etat, nous avons fait savoir aux deux départements concernés que les faitières ne se rallient pas à une directive au sujet de laquelle elles ont effectivement été écoutées, mais pas entendues.

La directive ZIZA fera l'objet d'une procédure de consultation avant l'été.

### III. LATC – examen préliminaire

L'UCV n'est pas favorable à l'examen préliminaire. Dans un courrier adressé à la Cheffe du DTE, notre association a fait part de ses doutes quant à la réelle concrétisation de l'objectif positif accompagnant l'introduction de cette étape préliminaire. Certes, le but louable – faciliter le démarrage du processus de planification et coordonner les différents services de l'administration – ne peut qu'être salué. Toutefois, aucune garantie n'est donnée quant à l'efficacité promise et au réel raccourcissement de la procédure. Les échos des procédures appliquant déjà cette règle confirment notre inquiétude. En revanche, cet outil

de cadrage instaure de manière certaine une cogestion du service, voire une congestion, peu compatible avec la compétence des communes en la matière. Ce qui implique un changement de paradigme auquel l'UCV ne saurait souscrire.

### Régions de Santé – AVASAD

Pour mémoire, dans le cadre de la procédure de consultation, l'UCV n'était pas entrée en matière sur le projet Régions de Santé trop centralisateur et qui de surcroît ne donnait pas d'indication sur la participation financière des communes. L'objectif de relever le défi du vieillissement de la population n'est certes pas contesté. Toutefois, l'UCV estime que les recommandations faites dans l'audit 36 de la Cour des comptes préconisent une efficacité accrue de l'AVASAD, mais non sa suppression. Or, en juin 2017, le gouvernement a suspendu les travaux législatifs en mettant en place des mesures concrètes qui vont dans le sens du projet contesté. Un cahier des charges a ainsi été adressé aux réseaux de soins vaudois, toujours sans préciser le mécanisme de financement. Seule mention dans l'agenda : au 30 juin 2018, le SSP établira les budgets régionaux et le système de financement. Cette mise devant le fait accompli est, à notre sens, inacceptable.

Fin 2017, le postulat Lohri – touchant essentiellement le mode de financement

– a replacé le débat sur le plan législatif. Une bascule complète du financement à l'Etat remet fondamentalement en cause l'aspect institutionnel et la place des communes dans le système de santé. Conformément à son programme de législation, l'UCV compte défendre le pouvoir décisionnel des communes dans ce dossier.

---

### **Financement de l'organisation policière vaudoise**

Pour rappel, en 2013, un accord Canton-communes convenait notamment de maintenir la participation forfaitaire des communes au coût du policier à 80 % du montant correspondant à 440 ETP à 211'400.- et de l'indexer annuellement selon un taux forfaitaire de 1,5 %. Les parties devaient ouvrir de nouvelles négociations, afin de régler la contribution des communes pour les années 2018 et suivantes. Vu les plateformes RIE III et parascolaire, ces pourparlers ont été, d'un commun accord, reportés à 2022 et la convention, validée par le Grand Conseil en 2013, prolongée à cette date.

En juin 2017, la Cour des comptes a produit son rapport 43 sur l'efficacité de l'organisation policière vaudoise.

Ce contexte ne permet plus d'attendre 2022. Sous l'égide de l'UCV, un groupe de travail réunit les représentants des communes délégatrices de leur sécurité (PolCant) et ceux des communes avec police intercommunale ou municipale.

Dans un premier temps, l'objectif est de se concerter sur les mécanismes de répartition de la charge financière liée à la mission générale de police entre toutes les communes, afin d'être en mesure de proposer des solutions réfléchies à l'Etat. La facture de la PolCant devra également être discutée dans un second temps.

---

### **Parascolaire – EIAP**

Conformément à la nouvelle loi sur l'accueil de jour (LAJE), l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire (EIAP), destiné à formuler le nouveau cadre de référence pour les enfants de la première à la huitième primaire, a été mis en place en août 2017.

Le Conseil de l'EIAP, présidé par M. Christian Kunze, Syndic de Chavornay, composé de neuf autres délégués communaux des deux faitières et assisté de Mme Isabelle del Rizzo, juriste à l'UCV, s'est réuni depuis lors à une fréquence bimensuelle.

Comme l'exige la LAJE, le Conseil a également consulté, dans le courant du mois d'octobre, les milieux intéressés à être entendus dans le cadre de l'élaboration de ces nouvelles normes. Ces derniers ont ainsi eu l'occasion de relayer les préoccupations et convictions de leurs membres et de les formuler sous forme de propositions concrètes. Aujourd'hui, le nouveau cadre de référence pour l'accueil parascolaire primaire est sur le point d'être finalisé et



sera mis en consultation auprès des communes d'ici le mois de mai. Jusqu'à ce que ce nouveau cadre de référence entre en vigueur, les normes actuelles restent toujours applicables.

Comme le prévoit la loi, l'EIAP peut déléguer sa compétence en matière d'autorisation et de surveillance des structures d'accueil parascolaire primaire au canton qui agit par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Ce mandat de prestations, qui lie l'EIAP et le Canton et dont le coût reste à la charge du Département, a été signé le 10 janvier 2018 en présence des principaux intéressés. Ce mandat devra être réexaminé après l'adoption du nouveau cadre de référence, probablement d'ici la fin du mois de juin 2018, afin de décider de son éventuel renouvellement.

Une soirée d'information sur les nouvelles normes parascolaires est prévue par l'UCV le 13 septembre 2018 à Chavornay. Tous les renseignements nécessaires vous parviendront en temps utile.

---

## Constructions scolaires

Pour rappel, en automne 2013, le Grand Conseil a entériné les termes de l'Accord financier Canton-communes (EMPL 98). L'une des clauses était consacrée aux normes scolaires. La hauteur et la surface des classes ont été légèrement diminuées. A noter que ces points n'ont pas été retranscrits dans les annexes du règlement sur les constructions scolaires, mais que le DFJC a accepté que ces

normes puissent être appliquées dès l'automne 2013. Ce même EMPL prévoyait que les questions liées aux équipements scolaires devaient être établies par le groupe de travail Canton-communes « constructions scolaires ». Les points en suspens étaient donc l'adaptation du règlement y relatif, la planification, les locaux annexes, l'équipement et le matériel scolaires.

Les discussions ont pu être reprises en mai 2016, mais interrompues durant l'automne. Début septembre 2017, l'UCV a demandé à Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle la reprise des négociations concernant le règlement sur les constructions scolaires, notamment la question du financement du matériel et de l'équipement scolaires. En octobre, le groupe de travail politique (délégation communes et Etat) sur les constructions scolaires a repris ses travaux.

En parallèle des démarches de l'UCV, les députés Christen et Rezso ont déposé des postulats en ce sens.

Concernant le sujet du matériel et de l'équipement scolaires, l'UCV demande que la directive actuelle sur les équipements de classes soit remplacée par une convention-cadre Canton-communes. Nous avons proposé des critères précis qui ont, à notre sens, les avantages suivants :

- Apporter de la clarté et de la simplicité par rapport aux directives et recommandations actuelles. Les

critères fonctionnent pour chacun des éléments figurant dans ces directives.

- Permettre une répartition équitable du coût qui tienne compte de l'évolution numérique indispensable à l'enseignement tout en respectant l'esprit d'EtaCom selon lequel la pédagogie – et le matériel qui lui est lié – relève du canton et les bâtiments des communes.

Les critères proposés par l'UCV :

L'équipement informatique, interactif ou multimédia et son entretien incombent à l'Etat, car ce sont des supports techniques indissociables de la pédagogie. En revanche, le câblage informatique et les prises Wifi sont considérés comme parties du bâtiment, donc payés par les communes. En outre, le matériel et le mobilier scolaires mis à charge des communes doivent être communs à l'ensemble des disciplines enseignées et non être destinés à une activité spécifique, auquel cas l'Etat s'acquitte de la facture.

Enfin, l'UCV a plaidé pour la reconnaissance de la compétence principale des communes en matière de planification des établissements scolaires (un avis de droit a été produit sur l'article 27 LEO).

Au premier trimestre 2018, les négociations butent toujours sur la même pierre d'achoppement financière : l'Etat n'est pas prêt d'accepter de reprendre à sa charge le matériel et l'équipement

pédagogiques. Par ailleurs, il peine à reconnaître la compétence principale des communes en matière de planification des bâtiments scolaires. En résumé, il s'agit maintenant de déterminer si un espace de négociation existe entre l'interprétation cantonale des articles 27, 131 et 132 LEO et celle des communes. L'ère du numérique et l'obsolescence liée à ce matériel promettent une explosion des coûts dans ce domaine : il est donc impératif de trouver rapidement une solution qui répartisse le financement de manière équilibrée. Sans concertation sur la question cruciale du matériel pédagogique, une nouvelle démarche parlementaire visant à modifier les trois dispositions légales énumérées ci-dessus pourrait être envisagée.

---

## **A l'interne de notre association**

### **Nouveaux statuts de l'UCV**

Les nouveaux statuts de l'UCV ont été validés en assemblée extraordinaire le 11 mai 2017. Cette révision renforce la représentativité des différents types de communes et clarifie la responsabilité des délégués. Le groupe « Statuts » poursuit ses travaux sur le fonctionnement institutionnel de notre association. Le résultat de ses réflexions sera présenté en mai au Comité.

### **Activités du Secrétariat**

Le secrétariat, ce sont 8 personnes, soit 5,2 ETP et une comptable indépendante à 20 %. Un chaleureux merci à mes collègues pour leur excellent travail

d'équipe qui a permis de développer considérablement l'offre de prestations à nos membres décrites ci-dessous :

*Communication* : nous nous efforçons d'ajuster notre manière de communiquer aux attentes de nos membres. Ainsi, nos canaux traditionnels de communication – site Internet, UCV-Info (newsletter), Point CommUNE! (journal trimestriel) – ont été complétés d'une application mobile UCV-App. Plus de 1'100 téléchargements attestent de son succès.

*www.ucv.ch* : notre site Internet est continuellement mis à jour : il décline toutes les informations internes à notre association ou d'actualités.

*Annuaire des communes vaudoises (imprimé ou en ligne)* : à l'image de notre site Internet, son identité graphique a été revue, afin de mieux mettre en évidence les informations communales. Rappelons ici qu'il appartient aux communes de tenir à jour leurs données.

*UCV-Info* : notre lettre d'information a aussi subi une mue pour répondre aux demandes faites dans le cadre de notre visite des districts en septembre 2017. L'objectif est d'améliorer sa lisibilité et de permettre au lecteur de trouver rapidement l'information souhaitée.

*Point CommUNE!* : le magazine de l'UCV comporte désormais un dossier spécial dans chaque édition. Son contenu est accessible en ligne et sur UCV-App. Ce journal est le fruit d'une belle synergie entre l'UCV et les principales associations

de professionnels communaux que nous remercions pour leur collaboration fructueuse.

*Prestations juridiques et financières* : nos membres apprécient ces services et les sollicitent toujours davantage. Compétence, disponibilité et rapidité sont un objectif constant qui nous tient à cœur. La prestation juridique est assurée par deux juristes, soit 1,1 ETP d'avril à fin octobre 2017 et 1,3 ETP dès novembre 2017. Au 31 mars 2018, 443 questions leur ont été soumises. Quant aux conseils en finances publiques, 33 communes ont bénéficié d'analyses approfondies demandées à notre économiste (1 ETP). Ses compétences ont aussi été régulièrement sollicitées par nos membres.

Juristes et économiste sont aussi en appui de la secrétaire générale, du Comité et des autres instances de l'UCV : procès-verbaux, examens de projets mis en consultation, ou tout document relatif à des commissions et autres groupes de travail.

*Consultations* : notre association a répondu à 14 consultations depuis le 31 mars 2017. Parmi celles-ci, relevons le projet Régions-Santé, la deuxième étape de la révision partielle de la LAT et la loi sur le droit de cité vaudois. Nos réponses figurent sur notre site [www.ucv.ch](http://www.ucv.ch), rubrique consultations.

L'UCV a à cœur d'aider les représentants des autorités communales et professionnels communaux dans la gestion de

leur collectivité locale. Pour ce faire, notre association organise :

1. Des soirées d'information qui ont pour objectif de vulgariser la matière présentée. Au menu de ces 12 derniers mois, les représentants des communes ont eu l'opportunité d'assister à trois soirées les informant sur les thèmes suivants :

- Péréquation ;
- Transparence et accès aux documents officiels ;
- Répartition des compétences entre exécutif et délibérant communaux.

2. Des formations : une grande palette de cours est proposée chaque année aux membres des municipalités, ainsi qu'aux professionnels communaux, notamment les secrétaires municipaux et les boursiers. Boucllement des comptes, contrôle interne, les étapes du processus de planification territoriale en sont quelques exemples. Des formations en communication et en gestion d'équipe sont aussi proposées.

Nous signalons l'édition par l'UCV du « Manuel d'introduction à la gestion financière communale » dont l'auteur est M. Gianni Saitta, notre conseiller en stratégie et gestion financières publiques. L'ouvrage se veut un outil pratique apportant les éléments essentiels à la compréhension de la gestion financière communale. Un millier

d'exemplaires ont été distribués, dont 350 ont été gracieusement offerts à nos membres et nos partenaires. Ce manuel peut être commandé sur le site de l'UCV ou auprès du secrétariat.

3. Relevons encore que l'UCV a mandaté l'IDHEAP pour mettre en place différents modules de cours au printemps 2017.

Gestion des commissions, groupes de travail, COPIL et autres plateformes : l'UCV est représentée dans 62 organismes. Outre l'investissement conséquent de nos délégués, ces représentations génèrent un suivi régulier du secrétariat sur les plans administratif, juridique et financier.

Assemblées générales : ces douze derniers mois, le secrétariat a géré deux assemblées, une extraordinaire, en mai 2017 sur le thème de la révision des statuts, et l'assemblée ordinaire du 10 juin, en tandem avec les communes de Treycovagnes et Chamblon.

Visite des districts : de fin août à début octobre 2017, la 6<sup>e</sup> édition de cette rencontre annuelle de l'UCV avec les représentants des municipalités de chaque district a été l'opportunité d'échanges utiles tant sur les sujets internes que d'actualité. Un résumé des thèmes mis en discussion et des propositions faites par les participants a ensuite été adressé aux communes.

## Pour conclure

La palette de prestations fournies par le secrétariat, comme les différents sujets d'actualités qui ont occupé les instances de l'UCV, illustrent le dynamisme soutenu de notre association représentant 277 membres sur 309 communes vaudoises.

« Une des plus grandes erreurs est de juger une politique sur ses intentions et non sur ses résultats ». Cette pensée de Milton Friedman guide de manière constante nos actions pour que celles-ci concrétisent les objectifs inscrits dans notre programme de législature : être une force efficace de propositions, s'engager pour les traduire dans les réformes, donner les moyens aux édiles et professionnels communaux de garder la maîtrise des dossiers, optimiser notre communication.

Valoriser l'action communale sous toutes ses formes, et dans chacun des thèmes d'actualité, est essentiel à l'heure où diversité devient synonyme de divergence. D'aucuns considèrent que notre leitmotiv – défendre le pouvoir décisionnel des communes et la marge de manœuvre financière pour exercer leurs compétences – est dépassé et irréaliste. Il est vrai que la législation actuelle est un formidable broyeur d'autonomie et pas seulement sur le plan communal. Les cantons doivent aussi lutter pour conserver leurs prérogatives face à la

Confédération. Ce vent contraire stimule pourtant l'UCV qui s'emploie dans chaque dossier traité à obtenir des résultats utiles à l'ensemble des communes vaudoises, quelle que soient leur taille ou leur capacité financière. La difficulté nous rend inventifs !

Brigitte Dind, Secrétaire générale



## SITUATION FINANCIÈRE

---

### Comptes 2017

L'exercice 2017 est bénéficiaire à hauteur de CHF 104'431.70. Le produit des nouvelles cotisations en 2017 est de CHF 1'177'418.80.

L'offre de formations (payantes) est développée chaque année et nous assure un bénéfice 2017 de CHF 13'425.35 qui a été attribué au fonds de réserve créé pour ce poste. La différence de CHF 15'528.15 avec le résultat 2016 (CHF 28'953.50) s'explique par la mise en place de deux cours comportant une charge plus élevée (dédoublément en raison de la forte participation, et l'implication de trois intervenants pour l'un d'eux).

Les soirées d'information sont quant à elles gratuites. Leur coût, notamment experts et locations de salle, s'élève à CHF 8'535.00. Un merci tout particulier doit ici être adressé aux communes qui ont consenti un prix de location spécial à l'UCV.

Les publications accusent un déficit de CHF 2'520.08. Le journal trimestriel Point CommUNE! est bénéficiaire à hauteur de CHF 3'181.07. En revanche, l'annuaire enregistre un déficit de CHF 5'701.15. En 2018, notre objectif est d'augmenter le nombre d'exemplaires vendus par une communication ciblée. Si le solde négatif ne peut être réduit en 2018, il s'agira de s'interroger sur le principe de l'édition imprimée de l'annuaire.

Pour l'informatique, le coût de la mutation sur notre nouveau site Internet activé en 2016 ayant été réparti sur les années 2015 et 2016, le compte 2017 affiche une dépense nettement inférieure de CHF 19'940.45. Outre le site Internet, précisons que ce montant comprend également la maintenance du parc informatique, les hébergements et les licences.

### Budget 2019

*« La prévision est un art très difficile ... surtout quand il concerne l'avenir » Pierre Dac*

Le budget proposé prévoit un résultat final positif de CHF 67'784.00. Pour mémoire, lorsque les délégués ont validé l'augmentation des cotisations lors de l'assemblée extraordinaire 2016, le budget planifié sur 5 ans qui leur a été présenté affichait un bénéfice de CHF 65'061.00 pour l'année 2019.

Brigitte Dind, Secrétaire générale

## BILANS AU 31 DÉCEMBRE 2017 ET 2016

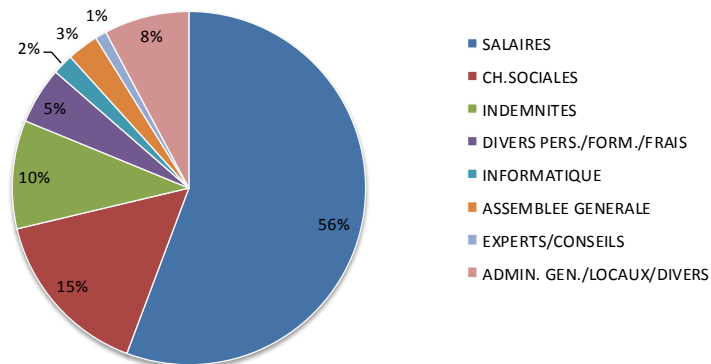
Actifs		2017	2016	Variation
<b>Disponibles</b>				
1000	Caisse	927.15	763.05	164.10
1010	CCP 10-2641-1	11'338.37	7'635.52	3'702.85
1020	BCV c/c no 397.495.2	183'434.40	67'714.20	115'720.20
1021	BCV c/épargne no 587.404.1	98'904.40	98'903.60	0.80
1022	BCV c/garantie loyer no 936.92.99	8'272.10	8'271.30	0.80
<b>Réalisables</b>				
1100	Débiteurs	148.00	3'250.00	-3'102.00
1140 - 47	Autres débiteurs /décomptes	3'712.50	7'751.75	-4'039.25
1176	Impôt anticipé à récupérer	0.00	0.00	0.00
1300	Actifs de régularisation	27'386.25	24'531.20	2'855.05
<b>Immobilisés</b>				
1500	Mobilier de bureau	6'600.00	7'500.00	-900.00
1520	Ordinateurs	5'000.00	4'500.00	500.00
		<b>345'723.17</b>	<b>230'820.62</b>	114'902.55

## Passifs

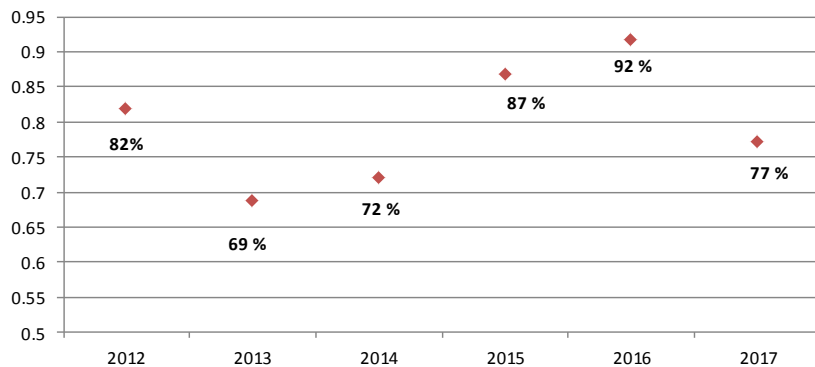
<b>Exigibles à court et moyen termes</b>				
2000 - 03	Créanciers / Passifs de régularisation	3'865.10	7'619.20	-3'754.10
2004	Décomptes indemnités	4'232.40	1'313.40	2'919.00
2300	Passifs de régularisation	10'055.05	12'174.10	-2'119.05
<b>Fonds propres</b>				
2900	Fonds de réserve générale	23'700.00	23'700.00	0.00
2914	Fonds de réserve formation	13'425.00		13'425.00
2915	Fonds de réserve "Actions futures"	80'602.43	80'602.43	0.00
<b>Capital</b>				
2800	Capital social au 1er janvier	105'411.49		
1590	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>104'431.70</b>		
		209'843.19		
2100	Capital social au 31 décembre	209'843.19	105'411.49	104'431.70
		<b>345'723.17</b>	<b>230'820.62</b>	114'902.55



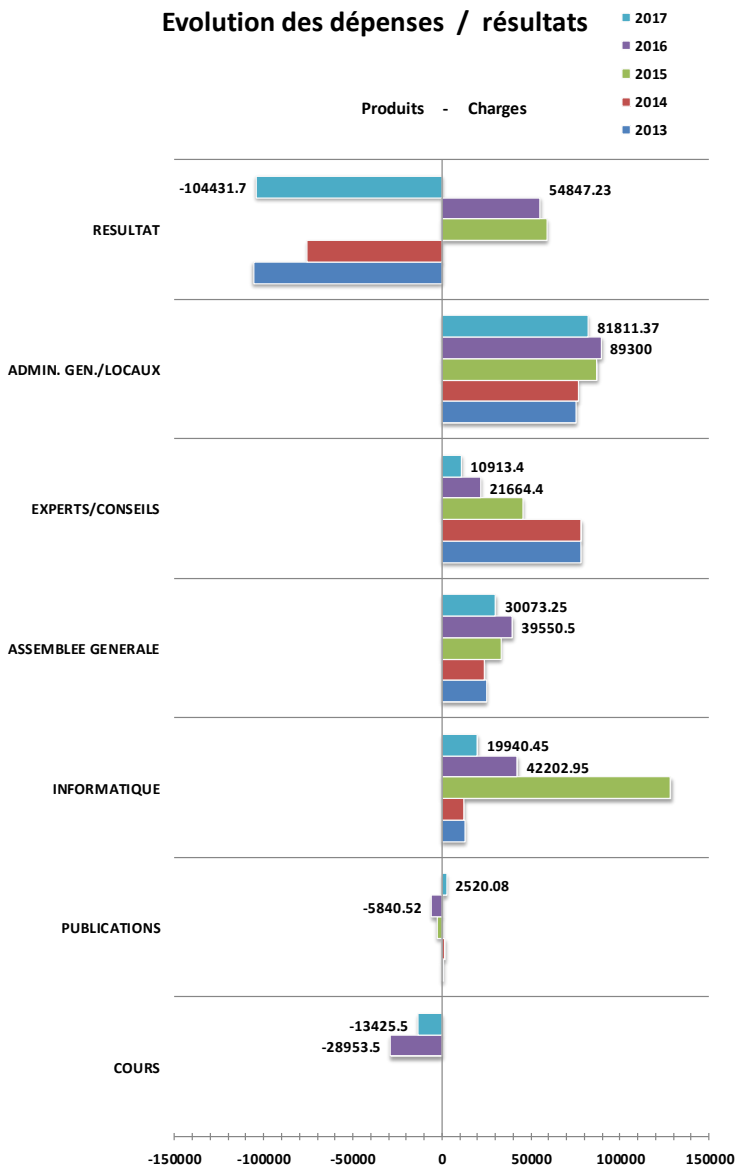
## RÉPARTITION DES CHARGES



### % rapport salaires- indemnités - charges sociales / cotisations



## ÉVOLUTION DES DÉPENSES / RÉSULTATS 2013-2016



## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DE COMPTES POUR L'EXERCICE 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions qui régissent l'Union des Communes Vaudoises, nous avons vérifié les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017, ce 15 mars 2017.

Nous avons eu toutes explications relatives au résultat comptable 2017 et remercions Mme Dind ainsi que Mme Tenthorey pour avoir répondu à nos questions.

La commission a notamment :

- contrôlé les soldes des liquidités (corrélation entre la comptabilité et extraits financiers),
- Effectué un pointage par sondage de quelques éléments comptables.
- Constaté que les cours de formation ont dégagé un excédent de CHF 13'425.00 lequel a été attribué à un fonds de réserve spécifique.

Sur la base de notre examen, nous avons constaté que la comptabilité est conforme aux comptes présentés qui bouclent par un bénéfice de **CHF 104'431.70**, ajouté au capital social s'élevant donc à **CHF 209'843.19** au 31 décembre 2017.

Les vérificateurs se posent la question si la pertinence d'un contrôle des comptes par une fiduciaire externe serait à envisager.

Nous proposons d'approuver les comptes et d'en donner décharge au comité.

Etaient présents pour l'UCV, Madame Wyssa, Présidente, Mme Brigitte Dind, Secrétaire générale, Mme Nicole Tenthorey, comptable et M. Gianni Saitta, conseiller en stratégie et gestion financières publiques que la commission remercie pour leur disponibilité.

Pully, le 15 mars 2018

### Les contrôleurs :

Commune de Denges :  
Monsieur Francis MONNIN, Syndic – **Rapporteur**



Commune de Dizy :  
Madame Véronique BROCARD, Syndique



Commune de Dompierre :  
Monsieur Daniel TENTHOREY, Municipal



Commune de Donneloye :  
Madame Lise COURVOISIER, Syndique  
(commune de liaison – exercice 2018)



## COMMUNES VÉRIFICATRICES POUR L'EXERCICE 2018

---

Donneloye (commune de liaison)

Duillier

Dully

Echallens

## COMITÉ EXÉCUTIF

---

### PRÉSIDENTE

Claudine Wyssa  
Syndique de Bussigny

### VICE-PRÉSIDENTS

Dominique Dafflon  
Syndic de Saint-Barthélemy

Grégoire Junod  
Syndic de Lausanne

### MEMBRES

Julien Cuérel  
Syndic de Baulmes

Vincent Jaques  
Syndic de Morges

Christelle Luisier-Brodard  
Syndique de Payerne

Maurice Mischler  
Syndic d'Epalinges

Gustave Muheim  
Syndic de Belmont-sur-Lausanne

François Roch  
Syndic de Perroy

Jean-Marc Udriot  
Syndic de Leysin

Laurent Wehrli  
Syndic de Montreux

### PRÉSIDENT GROUPE DES VILLES

Jean-Daniel Carrard  
Syndic d'Yverdon-les-Bains

### PRÉSIDENTE BOURGS ET VILLAGES

Christine Chevalley  
Syndique de Veytaux

## CONSEIL

---

Présidente : Claudine Wyssa, Syndique de Bussigny

### AIGLE

Gretel Ginier	Syndique	Ormont-Dessous
Philippe Grobety	Syndic	Ormont-Dessus
Charly Monnard	Syndic	Rennaz
Isabelle Rime	Municipale	Aigle
Patrick Turrian	Syndic	Ollon

### BROYE-VULLY

Guy Delpedro	Syndic	Valbroye
Louis Jaquier	Municipal	Grandcour
Roxanne Meyer Keller	Syndique	Avenches
Aliette Rey	Municipale	Lucens
Daniel Ruch	Syndic	Corcelles-le-Jorat

### GROS-DE-VAUD

Thierry Amy	Syndic	Cugy
Pascal Favre	Syndic	Etagnières
Véronique Gilliard	Municipale	Montanaire
Philippe Jamain	Syndic	Goumoëns
Grégory Wyss	Syndic	Mex

### JURA-NORD VAUDOIS

Stéphane Costantini	Syndic	Vallorbe
Patrick Cotting	Syndic	Le Lieu
Christian Kunze	Syndic	Chavornay
Yves Pellaux	Syndic	Pomy
Alain Portner	Syndic	Onnens

### LAUSANNE

Daniel Crot	Syndic	Romanel-sur-Lausanne
Florence Germond	Municipale	Lausanne
Jacques Marchand	Municipal	Le Mont-sur-Lausanne
Louis Savary	Syndic	Cheseaux-sur-Lausanne
Jean-Pierre Sueur	Syndic	Le Mont-sur-Lausanne

## LAVAUX-ORON

Suzanne Audino	Syndique	Forel (Lavaux)
René Gilliéron	Syndic	Puidoux
Patrice Guénat	Syndic	Jorat-Mézières
Olivier Sonnay	Municipal	Oron
Chantal Weidmann Yenny	Syndique	Savigny

## MORGES

Fabienne Coderey	Syndique	Berolle
José-Manuel Fernandez	Syndic	Etoy
Pierre Lanthemann	Syndic	Romanel-sur-Morges
Georges Rime	Syndic	Cossonay
Bernard Rochat	Syndic	Lavigny

## NYON

Monique Bersier	Syndique	Vinzel
Cédric Echenard	Municipal	Rolle
Jacques Mugnier	Syndic	Duillier
Jean-Jacques Nicolet	Municipal	Marchissy
Philippe Parmelin	Syndic	Bursins

## OUEST LAUSANNOIS

Georges Cherix	Syndic	Villars-Sainte-Croix
Jean-François Clément	Syndic	Renens
Alain Clerc	Syndic	Saint-Sulpice
Christian Maeder	Syndic	Ecublens
Jean-Pierre Rochat	Syndic	Chavannes-près-Renens

## RIVIERA-PAYS D'ENHAUT

Alain Bovay	Syndic	Saint-Légier-La Chiésaz
Claude Cherbuin	Syndic	Jongny
Lionel Girardin	Municipal	Vevey
Jean-Pierre Neff	Syndic	Rossinière
Charles André Ramseier	Syndic	Château-d'Oex

**GROUPE DES VILLES**

---

**PRÉSIDENT**

Jean-Daniel Carrard Yverdon-les-Bains

**MEMBRES**

Frédéric Borloz Aigle

Jean-François Clément Renens

Jacques-André Conne Lutry

Gérald Cretegy Gland

Alain Gillièron Prilly

Alain Grangier La Tour-de-Peilz

Jean-Pierre Haenni Bourg-en-Lavaux

Vincent Jaques Morges

Grégoire Junod Lausanne

Elina Leimgruber Vevey

Christelle Luisier-Brodard Payerne

Christian Maeder Ecublens

Maurice Mischler Epalinges

Jean-Paul Nicoulin Echallens

Gil Reichen Pully

Stéphane Rezso Crissier

Jean-Pierre Rochat Chavannes-près-Renens

Pierre Rochat Bex

Daniel Rossellat Nyon

Jean-Pierre Sueur Le Mont-sur-Lausanne

Patrick Turrian Ollon

Laurent Wehrli Montreux

Claudine Wyssa Bussigny



## GRUPE DES BOURGS ET VILLAGES

---

Présidente : Christine Chevalley, Syndique de Veytaux

AIGLE	Pierre-Alain Karlen Syndic	Noville
BROYE-VULLY	Jean-Daniel Blaser Syndic Blaise Clerc Syndic	Bussy-sur-Moudon  Vully-Les-Lacs
GROS-DE-VAUD	Monique Hofstetter Syndique Jean-François Thuillard Syndic	Penthéréaz  Froideville
JURA-NORD VAUDOIS	Frédéric R. Rohner Syndic Claude Roulet Syndic	Montagny-près-Yverdon  Mauborget
LAUSANNE	Etienne Fleury Municipal	Cheseaux-sur-Lausanne
LAVAUX-ORON	Jean-Claude Serex Syndic	Maracon
MORGES	Laurence Creteigny Syndique Michel Dubois Syndic	Bussy-Chardonney  Saint-Oyens
NYON	Frédéric Mani Syndic	Dully
OUEST LAUSANNOIS	Georges Cherix Syndic	Villars-Sainte-Croix
RIVIERA-PAYS D'ENHAUT	Christine Chevalley Syndique	Veytaux

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

---

### SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Brigitte Dind  
021 557 82 32  
brigitte.dind@ucv.ch

---

### CONSEILLER EN STRAGÉGIE ET GESTION FINANCIÈRES PUBLIQUES

Gianni Saitta  
021 557 81 37  
gianni.saitta@ucv.ch

---

### JURISTES

Isabelle del Rizzo  
Sarah Laurent  
021 557 81 38  
juristes@ucv.ch

---

### COLLABORATRICE AU SECRETARIAT GÉNÉRAL

Catherine Losey  
021 557 81 34  
catherine.losey@ucv.ch

---

### WEBMASTER

Valérie Moreno  
021 557 81 33  
valerie.moreno@ucv.ch

---

### CHARGÉE DE COMMUNICATION

Chloé Wiss  
021 557 81 35  
chloe.wiss@ucv.ch

---

### COMPTABLE

Nicole Tenthorey  
021 557 81 36  
nicole.tenthorey@ucv.ch

